



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

**PREAVIS No 12-2019**

**relatif aux comptes 2018 du Fonds culturel  
Riviera**

Date pour la commission intercommunale de gestion :

le 14 mai 2019, à 18h30,  
à la maison de commune, salle du conseil communal,  
à Veytaux

St-Légier-La Chiésaz, le 6 mai 2019

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

### **OBJET DU PRÉAVIS**

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2018 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5<sup>ème</sup> des communes partenaires (8 sur 10).

### **CADRE GÉNÉRAL**

Le Fonds culturel Riviera, entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entré en vigueur le 9 juillet 2003 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Il est géré par un conseil administratif, formé de délégués des dix municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

### **COMPTES 2018**

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Selon l'art. 18 de la convention en vigueur, la contribution annuelle des communes a été fixée à CHF 48.- /habitant pour la législature 2002-2006. Dès le début de la législature 2006-2011, le montant de cette contribution peut être réévalué d'année en année et ce, dans une fourchette de CHF 45.- à CHF 50.- par habitant. Le montant de la contribution des communes a été maintenu à CHF 48.- par habitant jusqu'en 2017.

Pour 2018, la contribution des communes a été fixée à CHF 46.50 /habitant.

Sur la base de la population au 31 décembre 2017, les contributions des communes pour 2018 représentent un montant de CHF 3'749'574.-, auquel s'ajoutent une provision pour l'adaptation des subventions des institutions bénéficiaires de CHF 27'000.-, la provision pour les aides à la création / soutiens ponctuels admis en 2017 à verser en 2018 de CHF 53'000.-, le solde 2017 affecté aux soutiens ponctuels 2018 de CHF 30'071.55 et une participation de la Commission intercommunale de la Taxe de séjour aux coûts de l'agenda régional de CHF 12'000.-. Le total des recettes pour 2018 s'élève par conséquent à CHF 3'871'645.55.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il est de compétence du conseil administratif (CA) du fonds d'attribuer les subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les conseils communaux.

Au final, le montant global des subventions 2018 pour ces institutions s'est élevé à CHF 3'733'410.60.

A cette somme, s'ajoutent les subventions pour les soutiens ponctuels et aides à la création.

Ainsi, en 2018, le Fonds culturel a versé CHF 85'000.-, selon le détail suivant :

- CHF 53'000.- correspondant à des demandes traitées en 2017 mais versées en 2018. Le détail figure sur la page 2 des comptes.
- CHF 32'000.- correspondant à des demandes acceptées par le CA en cours d'année. Le détail figure sur la page 2 des comptes.

Le CA a également accepté 2 autres demandes de soutiens ponctuels / aides à la création qui seront versés en 2019, pour un montant total de CHF 8'000.-.

A ces charges s'ajoutent d'une part, les prestations d'administration, de coordination et de gestion du fonds, effectuées par le Service des affaires intercommunales et dont le montant facturé s'élève à CHF 35'000.- (montant forfaitaire), et d'autre part, le montant de CHF 1'138.50 relatif au contrôle des comptes par une fiduciaire pour les exercices 2017 et 2018, suite à une nouvelle directive cantonale.

Les comptes 2018 font donc apparaître un total de charges de CHF 3'862'549.10. Le solde disponible au 31 décembre 2018 est de CHF 9'096.45. Compte tenu de l'absence de marge de manœuvre prévisible pour 2019.

Le Conseil administratif du Fonds et les municipalités proposent de reporter ce solde sur l'exercice 2019.

## CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la municipalité demande à ce qu'il plaise au conseil communal :

- d'approuver les comptes du Fonds culturel Riviera de l'exercice 2018
- de donner décharge au conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2018.

Le syndic  
A. Bovay

Le secrétaire  
J. Steiner

Le sceau de la municipalité de Deslèves - La Chaux-de-Fonds est visible au centre, avec le texte "MUNICIPALITE DES LEVES - LA CHAUX-DE-FONDS" et "1848".

Annexes :

- Rapport d'activités 2018 du Fonds culturel Riviera
- Liste des institutions bénéficiaires 2018
- Liste des demandes de soutiens ponctuels traitées en 2018
- Comptes 2018 du Fonds culturel Riviera

Municipal délégué : M. Thierry George, municipal délégué

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

### HISTORIQUE ET MISSIONS

Un Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey. Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités, l'objectif étant de mieux répartir entre les communes les subventions versées par chacune d'elles aux institutions régionales, sans prêter aux institutions déjà bénéficiaires du fonds. En 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel. La contribution annuelle des communes était proposée à Fr. 48.- par habitant.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux fin 2001. Sur cette base, un projet de convention a été établi, sous la forme d'une entente intercommunale, prévoyant la création d'un "Fonds culturel Riviera" (FCR), dans le but de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (article 3 de la convention).

Adoptée par les dix conseils communaux fin 2002, la convention instituant le FCR est entrée en vigueur le 9 juillet 2003, après adoption par le Conseil d'État.

### FONCTIONNEMENT

Les organes du FCR sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désignés par le CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis parmi les membres de chacun des dix conseils communaux de la Riviera.

Les membres du CA sont désignés par leur municipalité. La présidence est assurée par tournus alphabétique des communes pour une législature.

Pour la durée de la présente législature, le CA est présidé par M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI).

Le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires. En pratique, il décide, sur proposition du BE, de l'attribution des subventions annuelles, en tenant compte des demandes adressées par les institutions et des montants à disposition. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires. Enfin, et dans les limites du solde disponible, il peut proposer l'octroi d'aides à la création et de soutiens ponctuels.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leurs demandes de subvention annuelle ainsi que leurs rapports d'activités et s'assure de la bonne utilisation des montants versés. Pour la présente législature, le BE est composé de :

- M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux, président du CA et du BE;
- M. Michel Agnant, conseiller municipal à Vevey;
- M. Bernard Degex, conseiller municipal à Blonay pour la 1<sup>ère</sup> moitié de la législature;
- M. Thierry George, conseiller municipal à St-Légier-La Chiésaz pour la 2<sup>nde</sup> moitié de législature.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

## **ACTIVITES 2018**

Le BE, respectivement le CA, se sont réunis à quatre reprises en 2018 (une fois par trimestre). L'essentiel des activités du FCR est présenté dans les sous-chapitres ci-après.

### Poursuite des réflexions globales

Pour rappel, le CA et le BE ont entrepris une importante réflexion sur le fonctionnement du fonds et son financement courant 2017, dans l'objectif de recentrer le FCR sur le but de la convention, qui est de "soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera".

Il est important de préciser que le fait de recentrer le FCR sur son but ne signifie pas que le fonds n'octroie plus de soutien ponctuel. Il s'agit simplement de respecter le cadre de la convention qui stipule que cette possibilité dépend du solde disponible (tâche subsidiaire).

Les réflexions entreprises en 2017 se sont poursuivies en 2018, selon l'objectif général de plusieurs municipalités de contenir le budget du FCR au maximum (enveloppe globale basée sur les subsides aux institutions bénéficiaires et les charges de gestion). La "marge de manœuvre" étant de ce fait restreinte, le CA et le BE ont établi des priorités sur le type de soutien qui pourrait être accordé en cas de solde positif, une fois les montants attribués aux institutions bénéficiaires. Les principes d'octroi de soutiens ponctuels définis en 2004 ont par conséquent été révisés; la nouvelle version a été adoptée lors du CA du 20 septembre 2018. Dans la continuité, le document d'information à l'attention des requérants sollicitant une aide à la création / un soutien ponctuel du FCR a été mis à jour selon les principes révisés. Dit document a été adopté par le CA lors de sa séance du 6 décembre 2018 et mis à disposition sur le site internet du SAI.

### Institutions bénéficiaires

Il est rappelé que lors de sa création en 2003, le FCR soutenait 11 institutions, ainsi que l'agenda culturel régional. L'intégration de nouvelles institutions s'est faite de manière progressive depuis 2007, ceci sans augmenter le montant de la contribution des communes. Certaines institutions ont par ailleurs cessé leurs activités.

En 2018, outre l'agenda culturel régional, 19 institutions bénéficient d'un soutien régulier du FCR (cf. annexe "Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2018"), dont 11 associations et 8 fondations. Il n'y a pas eu de nouvelle institution intégrée au fonds.

Sur la base du travail de fond réalisé en 2017 par le SAI pour présenter un "état des lieux" des institutions au CA et au BE, le service a pu poursuivre la mise à jour des informations, afin que le fonds soit au clair sur la situation et l'évolution de chaque institution et qu'il puisse attribuer les subsides en disposant de toutes les informations utiles.

### Agenda culturel régional

Comme depuis 2006, l'agenda régional est paru à 6 reprises en 2018. La saisie des manifestations culturelles continue à se faire par le biais du site internet [www.agendariviera.ch](http://www.agendariviera.ch) géré par MVT et mis en ligne fin 2007.

Plusieurs partenaires contribuent à sa réalisation et à sa diffusion, tels que Alain Robert Studio chargé du graphisme et de la mise en page; PCL Presses Centrales SA, chargé de l'impression; La Poste, chargée de la distribution. La coordination et le suivi financier sont assurés par le Service culturel de Vevey et le SAI.

Les charges de l'Agenda régional sont variables, car elles dépendent du nombre de pages imprimées et des rentrées publicitaires. Suite au constat de l'augmentation du coût de l'agenda en 2012, une réflexion a été menée dès 2013, dans l'objectif de contenir, voire réduire ces coûts.

Dans ce cadre, la Commission intercommunale de la taxe de séjour a accepté de prendre en charge une partie des coûts de l'agenda dès 2016, via l'octroi d'une subvention pérenne de Fr. 12'000.- par année (Fr. 2'000.- par numéro).

### Budget 2019

En préambule, il est rappelé que dès sa création et jusqu'en 2017, la contribution des communes a été fixée chaque année à Fr. 48.- / habitant. Elle a été diminuée à 46.50 / habitant en 2018.

Comme déjà abordé au chapitre "Poursuite des réflexions globales", plusieurs membres du CA ont exprimé la volonté de leur municipalité et/ou de leur conseil communal, de contenir l'enveloppe du FCR, soit dans le but de développer la culture locale, soit dans le but de partager les efforts d'économies des communes à l'échelle intercommunale.

Un bilan sur l'utilisation des "Fr. 1.50 / habitant" par chaque commune a été établi dans le cadre du CA en septembre 2018. Il en ressort qu'en règle générale, le montant a été attribué à la culture, partiellement à la culture locale et que tout n'a pas été dépensé.

Des projections budgétaires "base 0" ont été réalisées pour 2019, sur la base d'une augmentation prudente de la population et des charges connues. Sur la base de ces hypothèses de travail, le CA a décidé de présenter un budget 2019 basé sur une contribution des communes à Fr. 46.50 par habitant, comme en 2018. Ceci permet de répondre à la volonté des municipalités et/ou des conseils communaux exprimée plus haut.

La contribution des communes à Fr. 46.50 / habitant permet le maintien du montant 2018 octroyé aux institutions bénéficiaires du fonds, ainsi qu'une faible adaptation. Il est rappelé à ce propos que les subventions sont attribuées par le CA sur la base d'une demande formelle renouvelée chaque année par les institutions.

Le budget 2019 a été approuvé par les municipalités et les conseils communaux fin 2018.

### Soutiens ponctuels

En 2018, 30 demandes de soutien ponctuel ont été adressées au FCR, dont 6 ont été acceptées (cf. liste des demandes de soutien ponctuel en annexe). Le montant total versé est de Fr. 32'000.-. Au surplus, les demandes acceptées en 2017 et versées en 2018 sont précisées en page 2 des comptes 2018.

Depuis l'existence du FCR en 2003 et jusqu'en 2017, le nombre de demandes acceptées correspond en moyenne à 35%. En 2018, le ratio est de 19%, ce qui est dû à plusieurs facteurs, mais principalement à la diminution de l'enveloppe globale du FCR.

### Commission intercommunale de gestion

Dite commission a siégé en mai pour le contrôle des comptes 2017 et en octobre pour l'examen du budget 2019, en présence d'une délégation du CA. Basées sur l'année législative et le tournoi établi, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Séance de mai 2018 :

Présidente : Mme Anne-Laure Emmenegger, conseillère communale à Blonay;  
Rapporteur : M. José Jorge, conseiller communal à Montreux.

- Séance d'octobre 2018 :

Présidente : Mme Valérie Wicht, conseillère communale à Veytaux;  
Rapporteur : Mme Vanda Brauner Stern, conseillère communale à St-Légier - La Chiésaz.

La Commission intercommunale de gestion a recommandé à l'unanimité l'adoption des comptes 2017 et du budget 2019 aux conseils communaux de la Riviera.

Relevons que ces séances permettent également d'échanger plus largement avec les membres de la commission.

### Comptes 2018

#### *Les recettes :*

- Les contributions des communes versées au fonds à raison de Fr. 46.50 / habitant se sont élevées à un peu plus de Fr. 3.74 millions.
- La participation de la Commission intercommunale de la taxe de séjour aux coûts de l'agenda régional s'est élevée à Fr. 12'000.-.

A ces recettes, s'ajoutent les montants provisionnés en 2017 et le report du solde 2017 à affecter à des aides à la création / soutiens ponctuels.

#### *Les charges :*

- Le total des subventions octroyées aux 19 institutions bénéficiaires et à l'agenda culturel régional a atteint plus de Fr. 3.73 millions.

Le subside a été adapté à la hausse pour les institutions suivantes : l'Association Live in Vevey, l'Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental, l'Association Semaine internationale de Piano, l'Association du Théâtre de poche de la Grenette et l'Association du Théâtre Les Trois-Quarts, pour un montant total de Fr. 41'000.-. Suite aux difficultés rencontrées par le NED en 2017 (actes de détérioration des locaux), l'association a adapté sa programmation 2018 à une vingtaine de soirées par année. Le CA a décidé de maintenir sa subvention au NED à Fr. 35'000.- en 2018, afin de lui permettre de se stabiliser, l'association étant de surcroît entièrement bénévole.

- Le montant total des soutiens ponctuels versés en 2018 (admis en 2017 / traités en 2018) s'élève à Fr. 85'000.-.
- En 2018, le CA a décidé d'octroyer une aide à la création et un soutien ponctuel programmés en 2019, pour un montant total de Fr. 8'000.-.
- Les prestations du SAI sont maintenues à Fr. 35'000.- (forfait).
- Suite à une nouvelle directive cantonale, les ententes intercommunales sont tenues de faire contrôler les comptes par une fiduciaire. Le montant de Fr. 1'138.50 figurant dans les comptes correspond à la facture de la fiduciaire de Fr. 538.50 pour le contrôle des comptes 2017, ainsi qu'à une réserve de Fr. 600.- pour le contrôle des comptes 2018.

Compte tenu de l'absence de marge de manœuvre prévisible pour 2019, le CA a convenu que le solde 2018 disponible de Fr. 9'096.45 serait reporté sur l'exercice 2019.

En outre, la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les dix communes. Ces dernières doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget du FCR (7 le faisaient jusqu'à présent). Ces préavis, ainsi que les rapports des commissions de gestion devront être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

- Annexes :
- Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2018
  - Liste des demandes de soutiens ponctuels traitées en 2018
  - Comptes 2018

Vevey, le 28 mars 2019 / SAI - LMS/jm

## LISTE DES INSTITUTIONS BÉNÉFICIAIRES DU FONDS EN 2018

- ⇒ Agenda Riviera
- ⇒ Association Clara Haskil
- ⇒ Association La Lanterne magique Vevey - Montreux
- ⇒ Association Live in Vevey
- ⇒ Association des Musées de la Riviera vaudoise
- ⇒ Association Nouvel Espace Dancers (NED)
- ⇒ Association Nox Orae
- ⇒ Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental
- ⇒ Association Semaine internationale de piano
- ⇒ Association du Théâtre de poche de La Grenette
- ⇒ Association du Théâtre Les Trois-Quarts
- ⇒ Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)
- ⇒ Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet - Théâtre de Vevey)
- ⇒ Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival
- ⇒ Montreux Jazz Artists Foundation
- ⇒ Fondation Montreux Choral Festival
- ⇒ Fondation pour l'art dramatique - Théâtre Montreux-Riviera (TMR)
- ⇒ Fondation de la Saison Culturelle de Montreux
- ⇒ Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey
- ⇒ Fondation Vevey ville d'images - Festival Images

SAI – AVRIL 2018



## LISTE DES DEMANDES DE SOUTIENS PONCTUELS TRAITÉES EN 2018

### ACCEPTÉES

- Compagnie Prototype Status - Création "Please Yes" (aide à la création)
- Association Contrepoint - mozart&debussy" (soutien ponctuel)
- Association Tangora Trio - Création "Tangora Trio joue Cendrars" (aide à la création)
- Compagnie BâZ - Création "Au pied de mon arbre" (aide à la création)
- Compagnie CH.AU - Création "Outrageusement CH.AU en bouche" (aide à la création)
- Riviera Classic+ - 3<sup>ème</sup> édition du festival (soutien ponctuel exceptionnel)

### REFUSÉES

- Le Chœur mixte L'Helvétique - Concert Arthur Parchet
- Impro Riviera Events - Voyage au Québec 2018
- Fondation de l'Académie de Musique Riviera - Académie 2018
- Orchestre da Chiesa - Concerts des 17 et 18 novembre 2018
- Association des Trois Petits Points - Saison 2017-2018
- Association Multi-Scènes - Animation théâtrale "Être Femme ici et là-bas"
- Collectif RATS - Projets 2018
- Compagnie Kaleidos - Création "SALOME"
- Le Reflet, Théâtre de Vevey - 150<sup>ème</sup> anniversaire
- Sarah Vez Photography - Exposition "Just Words"
- Chœur d'Oratorio de Montreux - "Joue avec le chœur"
- Festival "foodculture days"
- Festival international des artistes de rue 2018
- Association Autour du Monde - 15<sup>ème</sup> anniversaire
- Association Suisse de Brass Band - Concours européen 2019 "EuroBrass19"
- Cie Le Sapajou - Création Boby Lapointe "Tailleur de chansons pour dames"
- Association Alchimie - Création "Thanatos ou les empêchements"
- Association Offshore - Film-vidéo "Là où les chiens se noient"
- Association Villa "Le Lac" Le Corbusier - Exposition "De Bel-Air à Babel"
- Association Inmates' Voices - Création musicale "Swansong"
- Association MissKa & Cie - Création "Karine C se wifi de tout"
- Chœur d'Oratorio de Montreux - Concert A. Dvorak / C. Franck
- Cie Les Exilés - Spectacle anniversaire 15/25 ans "Le destin de Jean-Louis"
- Association Les Furies Lyriques - Création "Le Carnaval des Vieilles Poules"

Vevey - 4 décembre 2018 / SAI-LMS

**FONDS CULTUREL RIVIERA  
COMPTES 2018**

<b>Solde disponible au 1er janvier 2018</b>		<b>0.00</b>
<b>Contribution des communes (Fr. 46.50 / hab.)</b>	<i>Population au 31.12.2017</i>	
Blonay	6'183    287'509.50	
Chardonne	2'921    135'826.50	
Corseaux	2'289    106'438.50	
Corsier	3'396    157'914.00	
Jongny	1'549    72'028.50	
Montreux	26'653    1'239'364.50	
St-Légier - La Chiésaz	5'167    240'265.50	
La Tour-de-Peilz	11'779    547'723.50	
Vevey	19'829    922'048.50	
Veytaux	870    40'455.00	
<b>Total contributions des communes</b>	<b>80'636    3'749'574.00</b>	<b>3'749'574.00</b>
Contribution de la Taxe de séjour à l'Agenda Riviera		<b>12'000.00</b>
Provision soutiens ponctuels pour projets 2018 (admis en 2017)		<b>53'000.00</b>
Adaptation des subventions 2018 des institutions bénéficiaires		<b>27'000.00</b>
Solde 2017 à affecter aux soutiens ponctuels / aides à la création		<b>30'071.55</b>
<b>TOTAL ENCAISSEMENTS</b>		<b>3'871'645.55</b>
 <b>DÉPENSES</b>		
<b>Subventions aux institutions</b>		
Agenda Riviera		131'410.60
Association Clara Haskil (concours)		25'000.00
Association La Lanterne magique Vevey - Montreux		10'000.00
Association Live in Vevey		25'000.00
Association des Musées de la Riviera vaudoise		72'000.00
Association Nouvel Espace Dancers (NED)		35'000.00
Association Nox Orae (festival)		15'000.00
Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental		75'000.00
Association Semaine internationale de piano		20'000.00
Association du Théâtre de poche de la Grenette		50'000.00
Association du Théâtre Les Trois-Quarts		50'000.00
Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)		55'000.00
Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet - Théâtre de Vevey)		1'240'000.00
Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival		110'000.00
Montreux Jazz Artists Foundation		70'000.00
Fondation Montreux Choral Festival		55'000.00
Fondation pour l'art dramatique - Théâtre Montreux-Riviera (TMR)		435'000.00
Fondation de la Saison culturelle de Montreux		860'000.00
Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey		200'000.00
Fondation Vevey ville d'images - Festival Images		200'000.00
<b>Total subventions</b>		<b>3'733'410.60</b>
Soutiens ponctuels traités en 2017 et versés en 2018	} cf. détail page 2	<b>53'000.00</b>
Soutiens ponctuels traités et versés en 2018		<b>32'000.00</b>
Soutiens ponctuels traités en 2018 à verser en 2019		<b>8'000.00</b>
Administration et gestion du FCR - Prestations du SAI (forfait)		<b>35'000.00</b>
Contrôle des comptes 2017 + 2018 (fiduciaire)		<b>1'138.50</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>3'862'549.10</b>
Solde à reporter en 2019		<b>9'096.45</b>
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>		<b>0.00</b>

**DETAIL DES SOUTIENS PONCTUELS****Soutiens ponctuels traités en 2017 et versés en 2018 (cf. comptes et rapport d'activités 2017)**

Cie Les Exilés - création "Ruy Blas"	25'000.00
Cie ADN Dialect - création "160"	20'000.00
Cie Reminox's - création "Respire"	8'000.00

**Total** **53'000.00**

**Soutiens ponctuels traités et versés en 2018**

Cie Prototype Status - création "Please Yes"	10'000.00
Association Contrepoint - "mozart&debussy"	10'000.00
Association Tangora Trio - création "Tangora Trio joue Cendrars"	6'000.00
Cie BâZ - création "Au pied de mon arbre"	6'000.00

**Total** **32'000.00**

**Soutien ponctuel traités en 2018, à verser en 2019**

Cie CH.AU - création "outrageusement CH.AU en bouche"	6'000.00
Riviera Classic+ - 3ème édition du festival	2'000.00

**Total** **8'000.00**

Vevey, 14 mars 2019 / SAI - LMS/jm

**FONDS CULTUREL RIVIERA**

<b>BILAN au 31 décembre</b>	<b>COMPTES 2018</b>	<b>COMPTES 2017</b>
<b><u>ACTIF</u></b>		
Compte courant Ville de Vevey (débitaire)	17'696.45	110'071.55
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>17'696.45</b>	<b>110'071.55</b>
<b><u>PASSIF</u></b>		
Provision pour subventions à payer	8'000.00	53'000.00
Factures à payer	600.00	-
Provision pour soutiens ponctuels	-	30'071.55
Provision subventions ordinaires	9'096.45	27'000.00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>17'696.45</b>	<b>110'071.55</b>

<b>Compte d'exploitation au 31 décembre</b>	<b>COMPTES 2018</b>	<b>BUDGET 2018</b>	<b>COMPTES 2017</b>
<b><u>PRODUITS</u></b>			
Participations des communes	3'749'574.00	3'734'741	3'828'432.00
Participation de la commission intercommunale de la taxe de séjour de la Riviera et de Villeneuve	12'000.00	12'000	12'000.00
Prélèvements sur la provision pour soutiens ponctuels	30'071.55	-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3'791'645.55</b>	<b>3'746'741</b>	<b>3'840'432.00</b>
<b><u>CHARGES</u></b>			
Honoraires et prestations de services	35'000.00	35'000	35'000.00
Révision des comptes	1'138.50	-	-
Subventions ordinaires	3'706'410.60	3'700'000	3'667'893.00
Subventions extraordinaires	40'000.00	-	84'000.00
Total subventions	3'746'410.60	3'700'000	3'751'893.00
Attribution à la provision pour soutiens ponctuels	-	11'741	53'539.00
Attribution à la provision pour soutiens ordinaires	9'096.45	-	-
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3'791'645.55</b>	<b>3'746'741</b>	<b>3'840'432.00</b>
<b>RESULTAT</b>	-	-	-

Vevey, le 18 mars 2019

Ville de Vevey  
Direction des finances  
L'adjoint administratif

  
E. Ferrara

PKF Fiduciaire SA

Genève • Fribourg • Lausanne • Moutier • Sion • Vevey



**RAPPORT**  
sur l'examen succinct des états  
financiers arrêtés au 31 décembre 2018  
à l'intention du Conseil Administratif et de la  
Commission intercommunale de gestion  
**FONDS CULTUREL RIVIERA**  
VEVEY

(N° 2011/19)

PKF Fiduciaire SA • Voie du Chariot 3 • Case postale 1375 • CH - 1001 Lausanne  
Tél.: +41 21 313 44 30 • Fax: +41 21 313 44 39 • Email: lausanne@pkf.swiss

[www.pkf.swiss](http://www.pkf.swiss)



PKF Fiduciaire SA est une société membre de PKF International Limited, réseau de sociétés légalement indépendantes, et n'accepte aucune responsabilité ou engagement résultant d'actions ou absence d'actions d'un membre individuel ou d'une société correspondante ou de plusieurs sociétés.

**Rapport sur l'examen succinct des états financiers  
arrêtés au 31 décembre 2018 à l'intention du Conseil Administratif  
et de la Commission intercommunale de gestion du  
FONDS CULTUREL RIVIERA**

**Vevey**

En exécution du mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des états financiers (*bilan, compte de résultats*) du *Fonds Culturel Riviera à Vevey* pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

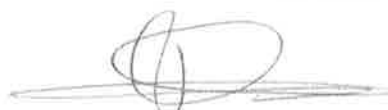
Ces états financiers (*bilan, compte de résultats*) relèvent de la responsabilité du Conseil Administratif composé d'un délégué par commune, désigné par sa Municipalité en son sein; alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la *Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers (*bilan, compte de résultats*) ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières (*bilan, compte de résultats*). Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers (*bilan, compte de résultats*) ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du *Fonds Culturel Riviera à Vevey*.

Lausanne, le 3 avril 2019

**PKF Fiduciaire SA**  
Succursale de Lausanne



**Christophe Pointet**  
Expert-réviseur agréé  
(responsable du mandat)



**Patrick Barbey**  
Réviseur

**Annexes :**

- Comptes annuels